



MAIRIE DE NANTERRE

## **SYNTHESE DU CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX PONT 20 FEVRIER 2008**

André CASSOU, Président du Conseil de Quartier, ouvre la séance en rappelant qu'il s'agit du dernier Conseil de Quartier du mandat. Il remercie tous les habitants qui ont activement participé à ces rencontres, parfois très animées. Les habitants ont su se saisir de ces instances pour exprimer des préoccupations fortes, de la problématique liée à la circulation au projet de démolition de l'immeuble « le Bateau ». Il présente ensuite la nouvelle équipe qui vient de prendre ses fonctions à l'espace jeunesse Thomas Lemaître. Elle est composée d'un responsable d'espace et de deux animateurs. Sont présents ce soir, Marie GIRAULT, responsable de l'espace, et Max SOLLAZO, responsable du secteur action de proximité.

### **► Présentation de l'équipe jeunesse et des activités proposées à l'espace Thomas Lemaître<sup>1</sup>**

L'équipe souhaite lancer une nouvelle dynamique de fonctionnement de l'espace en proposant un contenu pédagogique riche et valorisant, répondant aux attentes de jeunes âgés de 11 à 17 ans. L'espace propose des ateliers variés (activités culturelles, artistiques, sportives, ludiques, informatique...) animés par des professionnels. L'objectif de la plupart des ateliers sera de produire un rendu final valorisant le travail accompli par les jeunes. L'un des enjeux développés par l'équipe du Vieux Pont –Centre est de sensibiliser les jeunes à l'Art et à la Culture sous toutes ses formes, en proposant des ateliers basés sur des projets d'animation, stimulant la créativité (arts plastiques, danse, reportage vidéo, écriture de texte, musique assistée par ordinateur, percussions...) et des sorties culturelles en rapport avec les projets d'animation (musées, spectacles, rencontres d'artistes...). En accompagnant les jeunes dans un projet commun qu'ils auront choisi, dans la perspective de les responsabiliser par l'organisation et la réalisation du projet (organisation de séjours, de spectacles, d'événements...), l'équipe a l'ambition de favoriser une meilleure estime de soi chez les jeunes et un meilleur vivre ensemble. Le travail accompli par les jeunes sera dans ce sens valorisé et reconnu par sa restitution lors de manifestations comme la fête de quartier ou lors d'événements organisés par la Ville. L'équipe souhaite également élaborer une charte, avec les jeunes, instaurant une nouvelle réglementation pour un bon fonctionnement de l'espace. L'enjeu pédagogique est d'instituer une notion de respect dans la relation jeunes entre eux et dans la relation jeunes et adultes (activités inter-générationnelles, inter-quartiers...). Pour élaborer son projet pédagogique, l'équipe s'appuie sur un partenariat étroit avec les divers partenaires du quartier (passerelle avec le centre de loisirs des Gavroches, les associations, le Cyber, le collège Jean Perrin...).

La parole est ensuite donnée aux habitants. Les questions portent sur le niveau de formation de l'équipe, la localisation de l'espace jeunesse, les horaires d'ouverture et sur le secteur géographique bénéficiaire. Marie GIRAULT précise que l'équipe est composée d'animateurs qualifiés. Les activités fonctionnent le mardi, le jeudi et le vendredi de 16h à 19h, le mercredi et le samedi de 14h à 18h. L'espace, situé au 71 rue Thomas Lemaître, est ouvert de 10h à 18h pendant les vacances scolaires. Les activités s'adressent aux jeunes des quartiers du Vieux Pont et du centre.

### **► Présentation des « Appels à projet » par l'association Croix Sens Durable**

André CASSOU propose ensuite à Monsieur GAUTHIER, Président de l'association Croix Sens Durable de présenter les deux projets élaborés dans le cadre de la procédure « appel à projet ». Il rappelle que ce dispositif a été initié en 2003, à la suite et dans l'esprit des « assises pour la Ville ». Il donne la possibilité à tout citoyen, tout membre d'association, tout acteur de la vie locale de présenter

---

<sup>1</sup> Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le service jeunesse au 01.41.37.60.90 ou l'équipe de l'espace jeunesse Thomas Lemaître au 01.41.37.66.50

un projet contribuant au développement de la commune ou d'un quartier. Le projet doit avoir un intérêt collectif. Ce critère d'utilité publique et sociale est déterminant afin que le projet puisse ensuite s'inscrire dans le cadre des activités municipales. Il peut concerner l'environnement proche du porteur de projet : la rue, le groupe d'immeubles, le quartier ou concerner l'ensemble de la Ville, s'adresser à une population particulière ou s'adresser à l'ensemble des habitants. Le projet peut prendre la forme d'un aménagement de proximité, d'une activité nouvelle dans tout domaine, d'un service nouveau rendu aux habitants, d'une manifestation ou se matérialiser par la réalisation d'un équipement. Il peut aussi concerner une initiative ponctuelle, ou s'inscrire dans la durée. Après la réception du projet et l'examen de son contenu par le Maire-Adjoint compétent et les services pour aider l'association à le finaliser, le projet est présenté au conseil de quartier qui donne un avis. C'est dans ce cadre que les projets élaborés par l'association Croix Sens Durable sont soumis aujourd'hui au Conseil de quartier. Ces projets feront l'objet, dans un deuxième temps, si le Conseil de Quartier y émet un avis favorable, d'une étude approfondie de faisabilité par les services de la Ville, qui s'inscrira nécessairement dans une réflexion plus globale sur l'aménagement du secteur. André CASSOU précise que le premier projet a pour ambition de réaménager un terrain situé au 28 avenue de Rueil. Deux rencontres successives avec la Ville ont permis à l'association de préciser les enjeux et les objectifs de ce projet. L'association a par ailleurs déposé un projet visant à réaménager la rue de la Croix, dans la section comprise entre la rue Sainte Geneviève et le Boulevard national.

Laurent GAUTHIER présente tout d'abord l'association dont il a la présidence. Il s'agit d'une structure impliquant des habitants du quartier Centre Sud-Ouest de Nanterre, dont l'épicentre se situe sur le quartier de la rue de la Croix. Constituée en Novembre 2004, cette association a pour objet de mettre en oeuvre tout moyen, notamment d'information, d'animation et de concertation, au service de l'aménagement, de la protection et du respect de la qualité de vie des riverains et de l'urbanisme du quartier Centre Sud-Ouest à Nanterre. Elle s'est créée dans un contexte de fortes inquiétudes pour le secteur : révision du POS/PLU fin 2003 et projet immobilier sur l'îlot Desquenue-Giral (terrain délimité par l'avenue Joffre, la rue Saint-Maurice et la rue de la Croix) fin 2004. Désormais, précise Laurent GAUTHIER, « *il est nécessaire de rester attentif à l'évolution des projets et à l'urbanisme de notre secteur. L'association s'y emploie par une représentation régulière aux débats pouvant la concerner* ».

- « Appel à projet » aménagement du terrain sis 28 avenue de Rueil /21 rue du Bois

Laurent GAUTHIER précise que le terrain est actuellement occupé par un entrepôt d'engins de chantier qui, selon de nombreuses remarques d'habitants présents, occasionne des nuisances, surtout le matin. L'association propose de l'aménager en passage vert avec des aires de jeux destinées à toutes les tranches d'âge. L'association insiste sur le fait que le secteur concerné par le projet manque d'espaces verts et de jeux pour les enfants et se trouve éloigné de la partie Nord du Vieux Pont avec des infrastructures rigides, notamment l'avenue Lénine qui impose un découpage Nord/Sud. Le secteur compte de nombreuses familles avec enfants et les nombreux immeubles en construction vont en amener d'autres. Le projet cible un public familial et veut répondre à trois objectifs principaux : créer une liaison piétonne, permettant de désenclaver l'îlot ; installer des jeux pour les jeunes enfants et les adolescents dans ce secteur peu équipé en aire de jeux ; proposer un espace de convivialité pour des manifestations festives.

- « Appel à projet » aménagement de la rue de la Croix

Le projet vise un réaménagement de la rue de la Croix, dans la section comprise entre la rue Sainte Geneviève et la rue Saint Maurice. Laurent GAUTHIER précise que les trottoirs et la chaussée sont dégradés, avec une inclinaison de la rue qui rend la marche difficile. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'esthétisme de la voie, de réduire la vitesse des véhicules, de redonner de l'espace aux piétons en élargissant les trottoirs et en réduisant la chaussée. Pour sécuriser cet espace, l'association Croix Sens Durable propose une séparation matérialisée entre la chaussée et les trottoirs, un parcours alterné avec des chicane douces, des passages piétons sécurisés au niveau des carrefours. Le projet prévoit également de délimiter les places de stationnement par des arbres.

- L'avis du Conseil de Quartier

André CASSOU sollicite ensuite l'avis du Conseil de Quartier sur ces deux projets et sur la poursuite ou non de la démarche et de la réflexion. Si leur pertinence est reconnue, il mandatera les services de la Ville pour le lancement d'une étude de faisabilité.

## **Le Conseil de Quartier est favorable à la poursuite de la réflexion sur ces deux projets.**

Sur le projet prévoyant un aménagement du terrain situé 28 avenue de Rueil, une discussion s'engage néanmoins sur les besoins en infrastructures dans le quartier. « *Nous devons nous interroger sur les priorités liées au développement de notre secteur et sur les problématiques auxquelles nous nous confrontons quotidiennement pour permettre à ce projet d'évoluer dans le sens de nos besoins* », intervient un habitant. Il précise : « *Des besoins importants existent notamment en terme de crèches ou d'espaces de stationnement. La cour de l'école France Bloch se situe sur le parking, faute d'espace... Ce terrain ne pourrait-il pas par exemple faire office de terrain de jeux et de détente pour les enfants fréquentant ce groupe scolaire ?* ». Un autre habitant partage l'idée d'un passage vert reliant la rue du Bois et l'avenue de Rueil, mais déplore l'abondance des aires de jeux au détriment d'espaces de verdure. Une habitante, mère de famille, souligne l'intérêt particulier de ce projet qui offre un espace de convivialité pour les nounous du quartier qui aujourd'hui regrettent le manque d'espaces de détente et de rencontres sur ce secteur. Un habitant s'interroge sur le fonctionnement de cet espace, et notamment sur la question de sa fermeture ou non la nuit et des problèmes de sécurité qui peuvent en découler. Le Conseil de quartier reconnaît que cette question est essentielle et qu'elle doit être posée relativement tôt, en raison des difficultés rencontrées dans d'autres squares de la Ville. O. WAFLART, habitante du quartier du Centre, alerte le Conseil de Quartier sur l'expérience du terrain Jean-Baptiste Lebon, ouvert de manière permanente, qui connaît des dégradations et des nuisances.

André CASSOU précise que ces projets peuvent évoluer, et que c'est dans cet intérêt qu'ils sont soumis au Conseil de Quartier. Les résultats de l'étude de faisabilité technique et financière que vont mener les services de la Ville et les préconisations qui en seront issues seront soumises à l'association et au conseil de Quartier. « *Le débat doit être enrichi, approfondi et se poursuivre ensemble* », conclut-il.

Sur le projet d'aménagement de la rue de la Croix, un habitant rappelle que le tronçon situé entre la rue Sainte Geneviève et l'avenue Lénine est compris dans le périmètre de la ZAC Centre Sainte Geneviève<sup>2</sup>. « *Peut-on envisager un aménagement du tronçon Sainte Geneviève – Saint Maurice sans tenir compte des aménagements qui seront prévus dans le cadre de l'aménagement de la ZAC ?* » Un autre insiste : « *Serons-nous obligés d'attendre plusieurs années avant de bénéficier d'une voie sécurisée et propre ?* » André CASSOU précise que la réfection de la rue de la Croix doit être envisagé dans le cadre de son aménagement global, ce qui n'exclut pas une réalisation en deux temps. « *Nous vérifierons auprès des services techniques s'il n'est pas envisageable de démarrer les aménagements de la section Sainte Geneviève – Saint Maurice sans attendre le démarrage des travaux de l'autre partie de la voie, comprise dans le périmètre de la ZAC* », précise-t-il.

Plusieurs habitants questionnent André CASSOU sur le changement de sens de la rue Sainte Geneviève, réalisé il y a quelques années, qui a leur sens n'est pas pertinent et a des conséquences négatives pour les riverains de la rue. André CASSOU propose de ré-interroger les services techniques de la Ville sur cette question qui revient de manière récurrente dans les Conseils de Quartier.

Divers échanges s'engagent ensuite : la vitesse des véhicules fréquentant l'avenue de Rueil ; l'aménagement exemplaire et reconnu par plusieurs habitants du carrefour Victor Hugo/Courbevoie réalisé par la Ville ; l'étroitesse des trottoirs de la rue du Bois qui ne facilite pas la circulation des poussettes et des personnes handicapées... Sur ce dernier point, André CASSOU rappelle qu'une charte Ville Handicap a été signée avec l'engagement fort d'adapter progressivement l'espace public aux personnes à mobilité réduite. « *De nombreux aménagements ont déjà vu le jour, l'objectif est d'adapter l'ensemble des voies de Nanterre, mais ces travaux se font progressivement* » précise-t-il. André CASSOU propose ensuite de faire un point sur l'état d'avancement du projet de reconstruction/démolition de l'immeuble le « Bateau ». Il informe le Conseil de quartier que l'OPDHLM

---

<sup>2</sup> Pour information : le projet d'aménagement de la ZAC Centre Sainte Geneviève va débiter par la création de nouveaux logements sur 2 des 6 terrains découpés en îlots, libérés par la démolition de l'usine FULMEN. Une consultation d'architectes a été lancée sur ces deux premiers sites, ayant façade sur la rue du Maréchal Joffre. La SEMNA organise du 4 au 22 mars 2008 une exposition à l'Agora pour présenter la consultation d'architectes sur ces deux îlots. Un registre sera mis à la disposition des Nanterriens afin qu'ils s'expriment librement et donnent leur avis sur ces projets.

92 a déposé trois permis de construire au mois de janvier pour la première tranche du projet. Le programme comprend 19% de T2 d'environ 50 m<sup>2</sup>, 31% de T3 d'une surface d'environ 68 m<sup>2</sup> et 50% de T4 – T5 d'une surface d'environ 80 m<sup>2</sup> pour les T4 et 95 m<sup>2</sup> pour les T5. Ces permis sont en cours d'instruction par les services de la Ville. La première tranche devrait ainsi démarrer au printemps.

Il donne la parole à Jamel GHEZAL, Président de l'Amicale des Locataires du « Bateau » : *« Nous avons eu au cours de ces derniers mois plusieurs temps de travail avec l'Office Départemental des Hauts-De-Seine, précise-t-il, notamment sur l'opération de démolition/reconstruction, l'avenir des loyers, les conditions de relogement, l'entretien de l'immeuble, la relation bailleur/locataires et la tenue d'une réunion publique conformément aux engagements de l'Office Départemental. A ce jour, l'Office Départemental refuse de tenir une réunion publique à destination des locataires pour leur présenter le projet de construction des futurs immeubles. Le motif invoqué par l'office est qu'il n'est pas possible, dans un contexte électoral, d'organiser ce type de réunion en raison des risques de « politisation » du dossier. Cette attitude est inacceptable et nous l'avons fait savoir à notre bailleur. La tenue des élections ne doit en aucun cas remettre en cause les débats et échanges sur l'avenir des locataires et de leur quartier »*. Un habitant ajoute : *« Cet argument n'a aucun sens, dans la mesure où la vie de la cité ne doit pas s'arrêter à chaque fois qu'il y a des élections, rien ne justifie la suspension du dialogue »*.

Jamel GHEZAL reprend la parole : *« Nous avons donc décidé d'en référer à l'ensemble des élus de la ville, de la majorité et de l'opposition. Jacqueline FRAYSSE Députée des Hauts-de-Seine nous apporte son soutien et a écrit à Monsieur Jean Paul DOVA Président de l'office départemental des Hauts-De-Seine »*.

Il ajoute : *« Nous ne pouvons nous satisfaire des réponses qui nous sont apportées par l'OPDHLM 92 et nous allons intensifier notre mobilisation pour contraindre notre bailleur à respecter ses engagements, sur la tenue d'une réunion publique, sur la poursuite de l'entretien de notre immeuble pour que nous puissions vivre les derniers moments dans des conditions décentes, pour une transparence sur le niveau des loyers de sortie »*. Boubakar HAMDANI, Vice-Président de l'amicale des locataires du bateau précise : *« Dans le cadre des projets ANRU, des simulations de loyers sont présentées aux locataires. Notre bailleur se dit incapable d'engager cette démarche avec nous »*.

Un habitant s'interroge sur les moyens de pression envisageables pour imposer au bailleur de reloger prioritairement les locataires du « Bateau » dans le futur programme. *« Quels moyens a la Ville pour soutenir les locataires dans cette démarche »,* ajoute-t-il ?

André CASSOU précise : *« l'OPDHLM 92 s'y est engagé dans l'article 4 de la convention signée avec la Ville. Pour favoriser le relogement d'une partie des ménages du Bateau sur le site, et rendre faisable cette opération dans le contexte de grave crise du Logement, nous avons déjà obtenu du bailleur qu'il construise une partie des logements sur ces secteurs préalablement à la démolition de l'immeuble. Nous devons nous assurer que les cent premiers logements qui seront construits dans la première tranche permettront le relogement des locataires du Bateau qui le souhaitent. La ville contribue à certains relogements en mettant à disposition de l'OPDHLM 92, pour un tour, des logements par le biais des contingents municipal et préfectoral aussi bien sur le patrimoine de l'OPDHLM 92 que sur celui de l'Office Municipal et des autres bailleurs présents sur la commune. C'est la seule marge de manœuvre que nous aurons, pour notre part, pour nous assurer du relogement de certaines familles dans le futur programme »*.

Jamel GHEZAL conclut avec force : *« Nous faisons un appel à la solidarité de l'ensemble des habitants du quartier pour nous soutenir dans notre démarche légitime pour la réussite de cette opération et la quiétude des locataires de l'immeuble. Nous appelons à la mobilisation et à la vigilance de tous, il en va de notre intérêt à toutes et à tous »*.

André CASSOU conclut la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et par un hommage à Gisèle MULLER, conseillère Municipale, qui a suivi activement ce Conseil de Quartier tout le long du mandat à ses côtés.